



# L'INFO EXPRESS

Avril 2011

## URBANISME - INFORMATION DEMANDE DE PERMIS

Veillez prendre note qu'un minimum de 21 jours doit être accordé pour la délivrance d'un permis, et ce, à partir du moment où la municipalité a reçu tous les documents nécessaires pour l'étude de votre demande.

Donc, prévoyez à l'avance le délai nécessaire pour vos travaux afin d'éviter tout désagrément.

- ✓ La construction, la transformation, la réparation, l'agrandissement, la démolition, l'ajout ou la modification d'un bâtiment
- ✓ Le changement des matériaux extérieurs existants (revêtement, toiture)
- ✓ Le changement des portes et fenêtres
- ✓ L'implantation d'une piscine creusée ou hors terre, d'un spa, d'une remise à jardin, d'un garage détaché, d'un gazébo ou d'une serre détachée
- ✓ L'installation ou la modification d'installations septiques
- ✓ Le changement de l'usage, ou de la destination d'un l'immeuble
- ✓ L'excavation du sol ou exécuter des travaux de remblayage ou de déblayage
- ✓ La construction, l'installation ou la modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame
- ✓ L'installation d'un bâtiment temporaire ou d'une maison modèle
- ✓ L'occupation commerciale, industrielle, institutionnelle
- ✓ Le travail à domicile, les bureaux professionnels et les logements intergénérationnels
- ✓ L'installation et l'implantation d'un puits
- ✓ Le lotissement
- ✓ La possession d'un chien
- ✓ L'installation d'une clôture et d'une terrasse

L'usage et l'implantation de véhicules de camping sont prohibés sur l'ensemble du territoire à l'exception de certaines zones. Pour les zones où l'usage est permis, un seul véhicules de camping peut-être implanté et ce sous certaines conditions.

Veillez noter qu'un certificat d'autorisation est nécessaire à chaque année.

Communiquez avec le bureau municipal pour connaître les modalités.



# SOCCEUR



La Municipalité de St-Henri-de-Taillon,  
en collaboration avec la Municipalité de l'Ascension,  
offre aux jeunes la possibilité de jouer au soccer durant  
la période estivale.

Inscription jusqu'au 29 avril au centre communautaire de  
l'Ascension

Information : Cindy Dufour 418-347-3482 poste 225



## OFFRE D'EMPLOI

### ÉTUDIANTS 2011

Encore une fois cette année, la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon offre des emplois étudiants reliés à l'animation du camp de jour estival et la Marina.

Faire parvenir votre C.V. au bureau municipal au plus tard le  
**13 mai 2011 à 12 heures.**

